



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation après la 3^e ?

Dialogue avec le conseil de classe

Se connecter au service en ligne Orientation

**Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs**

**Accès avec l'adresse unique
teleservices.education.gouv.fr**

Se connecter au service en ligne Orientation

Le compte du représentant légal permet de faire les demandes d'orientation et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire les demandes indiquées et l'avis du conseil de classe.

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Se connecter au service en ligne Orientation

Connexion au portail Scolarité services avec mon compte EduConnect,

l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement

 **EduConnect** [← Changer de profil](#)

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

Se connecter au service en ligne Orientation

Accès aux services en ligne dans le menu Mes services

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#) .

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Se connecter au service en ligne Orientation

Sur la page d'accueil de Scolarité services, je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.

Mes services



Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Message de l'établissement

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Dialogue avec le conseil de classe

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des intentions.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être fait indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

**Les étapes sont présentées
avec des conseils pour
s'informer et préparer son
projet d'orientation**

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée » [🔗](#).

Je saisis les intentions d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Le bouton + Ajouter une intention ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

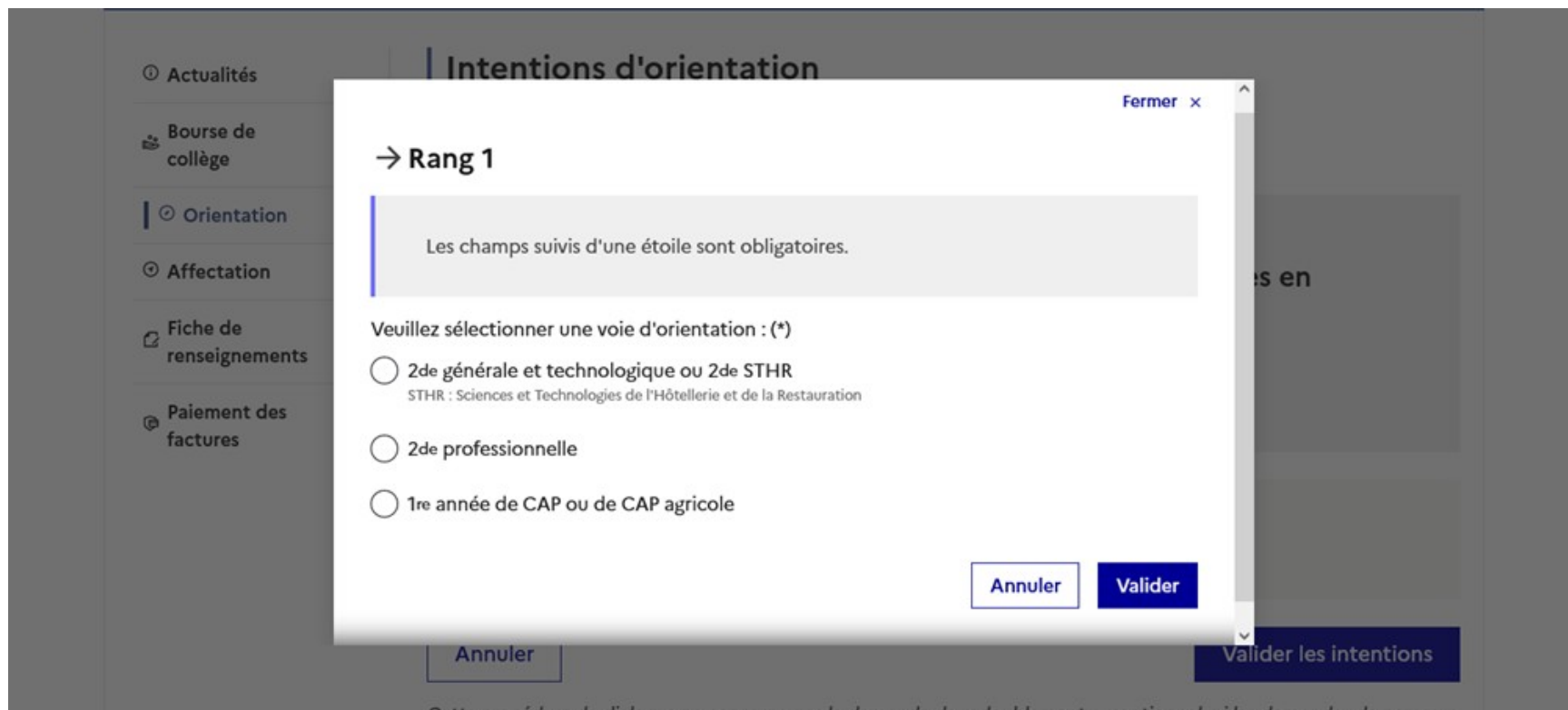
Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



The screenshot shows a web interface for 'Intentions d'orientation'. A modal window titled '→ Rang 1' is open, displaying a form for selecting an orientation path. The form includes a note: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, it asks 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)' and lists three options with radio buttons: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2de professionnelle', and '1re année de CAP ou de CAP agricole'. At the bottom of the modal are 'Annuler' and 'Valider' buttons. The background shows a sidebar with navigation links: 'Actualités', 'Bourse de collège', 'Orientation' (selected), 'Affectation', 'Fiche de renseignements', and 'Paiement des factures'. Other buttons visible in the background include 'Annuler' and 'Valider les intentions'.

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

☐ 2de professionnelle

☐ 1re année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Valider les demandes d'orientation

Valider les demandes d'orientation

Le récapitulatif des demandes doit être validé pour être enregistré.

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

1

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

↑

↓

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

→

+

Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Valider les demandes d'orientation

🕒 Actualités

📄 Bourse de
collège

| 🕒 Orientation

🕒 Affectation

📄 Fiche de
renseignements

📄 Paiement des
factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

💬 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2^{de} professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique

Statut : apprenti, scolaire

Rang 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Spécialité : Aéronautique ou boulanger

Statut : apprenti, scolaire

Rang 3

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Modifier les intentions

Un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation validées est transmis à chaque représentant légal.

Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service.

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	--	--	--

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  